

LA VOIX DES RETRAITES

L'UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE (USAC-CGT)

L'aviation.

L'aviation, tout d'abord expérimentale, puis sportive, fut à ses débuts une activité à la fois civile et privée. Mais l'Etat, assez rapidement, considéra cette nouvelle activité comme très prometteuse et il accorda sa première subvention de 100 000 Francs dès 1909.

Dans ses débuts, lorsque l'Etat a encadré cette activité, l'Aviation Civile a voyagé d'un ministère à l'autre, allant des "travaux publics", à "la guerre", puis de nouveau aux "travaux publics", puis au commerce... Le premier ministère de l'air fut créé en 1928. L'Aviation Civile rejoint en décembre 1945 le premier ministère chargé des transports – et non plus des seuls Travaux Publics-et s'installe dans une structure pérenne, le Secrétariat Général à l'Aviation Civile et Commerciale (SGACC).

Depuis cette époque, les réformes se sont succédées, pour arriver à une organisation sous sa forme actuelle : la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC). Les métiers ont évolué au cours de ces années, une grande mutation est arrivée avec la création en 2002 de « the European Aviation Safety Agency » (EASA). Les métiers liés au suivi du développement des prototypes d'aéronefs et à leur certification, ainsi que le suivi de la construction aéronautique ont pratiquement quitté la France. La DGAC actuelle est très orientée vers la Navigation Aérienne et est active dans le suivi des réglementations européennes.

Le syndicalisme.

Après la 2ème guerre mondiale, un syndicat CGT (Syndicat National de la Sécurité Aérienne et des Télécommunications) s'était créé au SGACC (ancienne appellation de la DGAC).

Suite aux divisions issues de la création de FO en 1948, aux poursuites engagées contre les militants CGT pendant la "guerre froide" et la guerre d'Indochine mais aussi suite à des dissensions internes le syndicat CGT s'était affaibli. En 1953 un certain nombre d'adhérents CGT rejoignent un syndicat autonome qui devient le plus important de la navigation aérienne.

Dans un contexte difficile (nombreuses luttes, réquisitions gouvernementales, etc.) les représentants de quatre syndicats du SGAC (autonome, CGT, FO et CFTC) décidèrent en 1954 de fusionner afin de mettre en place un syndicat beaucoup plus puissant regroupant l'ensemble des personnels de l'aviation civile ; ils estimaient que l'UNION SYNDICALE DE L'AVIATION CIVILE autonome était la meilleure solution pour rassembler les agents, les mobiliser et les faire agir.

L'expérience de plusieurs années a montré que les choses n'étaient pas si simples : dans une période de mouvements durs dans l'aviation civile (55 jours de grève en 1955 !) les interrogations ou le désarroi qui pouvait en découler empêchait de bien définir les objectifs revendicatifs et de faire la clarté sur les solutions à apporter. Par ailleurs dans un contexte de fortes actions des travailleurs du secteur public pour l'amélioration du pouvoir d'achat, cette unité apparente, malgré sa générosité sa combativité et son sens de la solidarité, s'opposait à de plus grandes convergences revendicatives avec les autres fonctionnaires.

Aussi les responsables de l'U.S.A.C. furent amenés à s'interroger sur la meilleure stratégie syndicale à mener : continuer à mener des luttes sectorielles coupées pour une part des réalités du mouvement social de l'époque ou bien s'allier aux autres travailleurs dans une confédération pour donner plus d'efficacité aux luttes ? C'est cette 2ème solution qui fut choisie et l'USAC décida de rejoindre la CGT le 12

décembre 1957. Cette adhésion n'allait pas, bien sûr, "tout régler d'un coup" mais elle jetait les bases d'une activité syndicale plus large et plus efficace même si par la suite d'autres syndicats FO et CFTC se recréèrent.

Affilié à l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires l'USAC-CGT était restée un "syndicat national" non fédéré. Suites aux longues grèves de 1978 et 1979 et à l'aide apportée par les différentes composantes de la CGT, l'USAC-CGT rejoindra en janvier 1983 la Fédération des Transports CGT.

L'USAC-CGT syndique les personnels fonctionnaires et contractuels travaillant à la DGAC, les ouvriers d'État sont affiliés pour leur part à la Fédération Nationale des Travailleurs de l'État CGT.

A la suite des dernières élections en CAP, la CGT est actuellement la 1ère organisation syndicale représentative des personnels de la DGAC, et le premier syndicat confédéré de la DGAC (USAC-CGT : 27,7%, Union Nationale des Syndicats Autonomes UNSA : 21,8%, Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien SNCTA : 19,2%...)

L'USAC et ses retraités.

La CGT a fêté ses 120 ans d'existence en 2015 ; ce n'est que lors de son 36ième congrès en 1967 que sera décidée la création de sections de retraités dans les syndicats et dans les Unions Locales. Le bureau confédéral sera mandaté « pour examiner les moyens d'une coordination des organisations de retraités permettant une activité de masse plus soutenue et plus efficace ». Jusqu'alors dans certains syndicats les activités vers les retraités relevaient surtout d'activités conviviales, coupées de la vie syndicale. Une conférence nationale des retraités CGT, en mai 1969, va créer l'Union Confédérale des Retraités CGT qui va définir un programme revendicatif (retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes, prise en compte de la pénibilité au travail, pouvoir d'achat, accès aux soins, amélioration des conditions de vie, etc.). L'UCR CGT va ensuite organiser plusieurs manifestations réunissant des dizaines de milliers de participants. A partir d'Aix en Provence, avait été créé dans les années 70 une section de retraités de l'USAC-CGT, avec un bulletin régulier et un suivi des adhérents. Cette section subira les aléas de notre vie syndicale mais elle est toujours, en nombre d'adhérents, une des plus importantes de notre syndicat.

Les retraités syndiqués de l'USAC font partie de la section nationale des retraités. Lors du dernier congrès de l'USAC – CGT en 2015 à Obernai, la section des retraités était la deuxième section en nombre de syndiqués par rapport aux autres sections d'actifs.

La section des retraités progresse régulièrement (90 membres actuellement). Par exemple de 2012 à 2014 sur 36 adhérents de l'USAC-CGT ayant pris leur retraite, 26 ont accepté de continuer une vie syndicale par l'intermédiaire des sections locales des retraités ; certains anciens adhérents de l'USAC-CGT ont également rejoint les retraités après des années de retrait. Mais certains actifs adhérents de l'USAC -CGT cessent toute activité syndicale à leur départ en retraite. Cette situation existe dans d'autres syndicats et est, notamment, à l'ordre du jour de l'Union Fédérale de l'Équipement des retraités CGT. Sont-ils « d'anciens salariés » ou des « nouveaux retraités » ? Ce sont surtout des camarades avec qui nous avons fait beaucoup de choses ! Il y a 15 millions de retraités en France, ils ne doivent pas se sentir exclus, ou rester spectateurs, des luttes qui restent à mener pour les retraités et futurs retraités ! Nous avons besoin de l'aide des sections USAC-CGT pour convaincre nos camarades qu'ils ont encore des revendications à exprimer, et que notre section prolonge leur vie syndicale et leur permet de garder un lien avec leurs activités passées.

Depuis plusieurs congrès de l'USAC, nous recherchons des pistes pour dynamiser la vie syndicale pour nos adhérents retraités, avec la difficulté qu'ils sont répartis sur tout le territoire. Plusieurs orientations différentes, mais complémentaires, ont été mises en avant : participation à la vie syndicale de la section la plus proche, et / ou à une union locale, militantisme au sein de l'UGFF et / ou de l'Union Fédérale des Retraités de l'Équipement. Un petit nombre seulement de nos camarades militent dans des unions

locales, l'attachement à l'USAC-CGT restant important. En matière de communication s'il n'y a plus de bulletin annuel de notre section, grâce à internet, la plupart de nos adhérents reçoivent des informations sur les activités de notre syndicat. Il existe sur le site internet de l'USAC une partie réservée aux retraités. Nous nous sommes également efforcés de faire des envois, via courriels de tracts notamment à chaque fois que la défense du service public exigeait une mobilisation. Nos adhérents reçoivent également les publications « Vie Nouvelle » (publication de l'UCR CGT) et « Ensemble » (revue confédérale). A la suite du dernier congrès de l'USAC-CGT en 2015 nous avons mis en place une organisation reposant sur plusieurs responsables régionaux : en région nord (dont l'Ile de France), en région sud-est, centre-est et pour le grand sud-ouest. Il reste à développer ce type d'organisation pour les régions ouest, nord-est et nord Pas de Calais. Des réunions régulières sont organisées à la veille de chaque Commission Exécutive Nationale (CEN) de notre syndicat avec ces responsables régionaux et d'autres militants. Mais elles sont ouvertes à tous. Au cours de ces rencontres nous faisons le point sur les contacts avec nos adhérents et avec les nouveaux retraités ; nous abordons les grands dossiers suivis par notre syndicat, notre fédération ou l'USAC-CGT. Tout au long de l'année il y a des échanges bilatéraux entre nos secrétaires régionaux et des adhérents. Il a été réalisé une téléconférence avec des adhérents afin de compenser l'éloignement géographique et cela sera développé. Ces actions permettent de maintenir la fraternité que nous pratiquons depuis longtemps et parfois, permettre en contactant un adhérent, de le sortir « d'un isolement ».

Les retraités ont des revendications. L'USAC-CGT soutient toutes les initiatives de la CGT qui exige la fin du gel des pensions et retraites et qu'elles soient indexées sur un salaire moyen tenant compte des dépenses des retraités. Le minimum de pension doit être égal au SMIC pour une retraite complète ; aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté. Les pensions de réversion doivent être servies aux pacsés. Il est demandé une amélioration du pouvoir d'achat de tous les retraités par une revalorisation annuelle au 1er janvier des retraites et un rattrapage immédiat de 300 €, le rétablissement de la ½ part supplémentaire aux veufs, veuves et divorcé(es) pour le calcul de l'impôt ; la suppression de la Contribution A.S.A. ; la non-imposition de la majoration pour les retraités ayant 3 enfants ou plus.

Dix ans après la création de la Retraite Additionnelle obligatoire par capitalisation pour la Fonction Publique (RAFP), les fédérations syndicales de fonctionnaires ont refusé de cautionner le projet du gouvernement consistant à baisser de 17% les droits.

L'USAC-CGT exige que le gouvernement dresse le bilan du RAFP et ouvre un débat sur son avenir.

Avec l'allongement de la durée de vie moyenne, la période appelée « retraite » ne doit pas consister uniquement en une nouvelle phase de vie où l'on se sentirait exclu de la société. Chaque actif doit avoir conscience dans sa vie syndicale qu'il doit prendre en considération son futur qui sera celui d'un retraité et ensuite maintenir son activité syndicale dans sa phase de retraité, donc dans sa vie sociale qui continue. On défend sa vie toute sa vie.

Alain DEPITRE. 22 septembre 2016